

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025
Date d'affichage	29/03/2025
Nombre de conseillers en exercice	12
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du conseil municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire de séance (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/011-1 – BUDGET
Vote du compte administratif 2024**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le compte administratif.

COMMUNE DES VENTES - BUDGET COMMUNAL DES VENTES - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 581 981,35	G 703 001,49
	Section d'investissement	B 391 482,50	H 334 068,51
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 293 668,17
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 132 234,94
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 973 463,85	= G + H + I + J 1 462 973,11
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 80 495,14	L 13 084,30
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 80 495,14	= K + L 13 084,30
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 581 981,35	= G + I + K 996 669,66
	Section d'investissement	= B + D + F 471 977,64	= H + J + L 479 387,75
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 1 053 958,99	= G + H + I + J + K + L 1 476 057,41

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le compte administratif 2024 ci-dessus présenté

Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

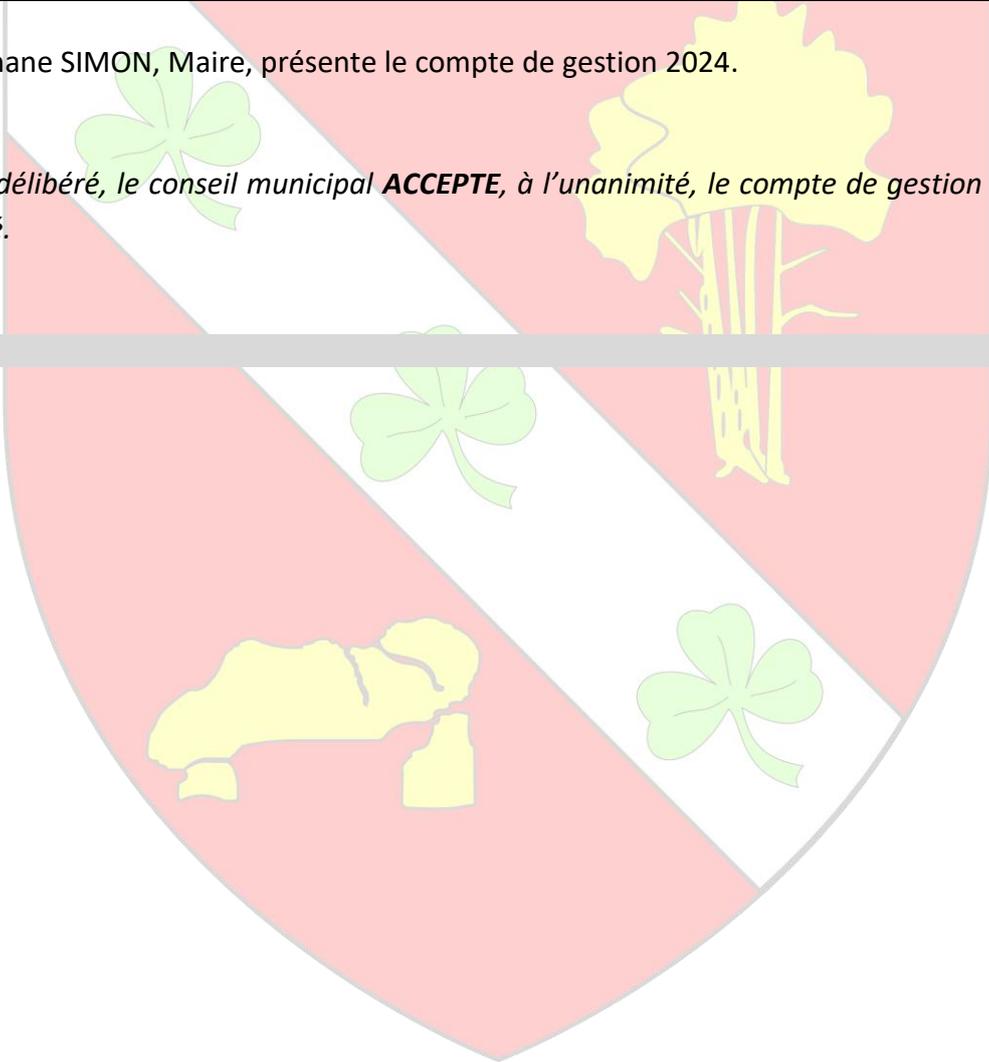
NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/011-2 – BUDGET
Présentation du compte de gestion 2024**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le compte de gestion 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2024 comme ci-dessus présenté.



Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/012 – BUDGET
Affectation du résultat de l'exercice 2024

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, après avoir présenté le compte de gestion, propose d'affecter le résultat, soit 414 688,31 € comme suit :

- 0,00 € affectés en réserve R1068 en investissement
- 414 688,31 € affectés en report R002 en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2024 comme ci-dessus présenté.

Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/013 – BUDGET
Taux des contributions directes pour 2025**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le Conseil Municipal que, chaque année, ce dernier vote le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune : la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 soit :

<i>Taxe d'habitation</i>	10.71 %
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	46.24 %
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</i>	54.12 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité, les taux des contributions directes locales ainsi présentée pour 2025.

Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/014 – BUDGET
Vote du budget primitif 2025**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le budget primitif 2025.

COMMUNE DES VENTES - BUDGET COMMUNAL DES VENTES - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	835 400,00	827 989,89
		+	+

REPORTS		DEPENSES	RECETTES
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	80 495,14	13 084,30
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 74 820,95
		=	=

Total de la section d'investissement (2)		915 895,14	915 895,14
---	--	-------------------	-------------------

VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 081 818,31	674 219,00
		+	+

REPORTS		DEPENSES	RECETTES
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 414 688,31
		=	=

Total de la section de fonctionnement (3)		1 081 818,31	1 088 907,31
--	--	---------------------	---------------------

TOTAL DU BUDGET (4)		1 997 713,45	2 004 802,45
----------------------------	--	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

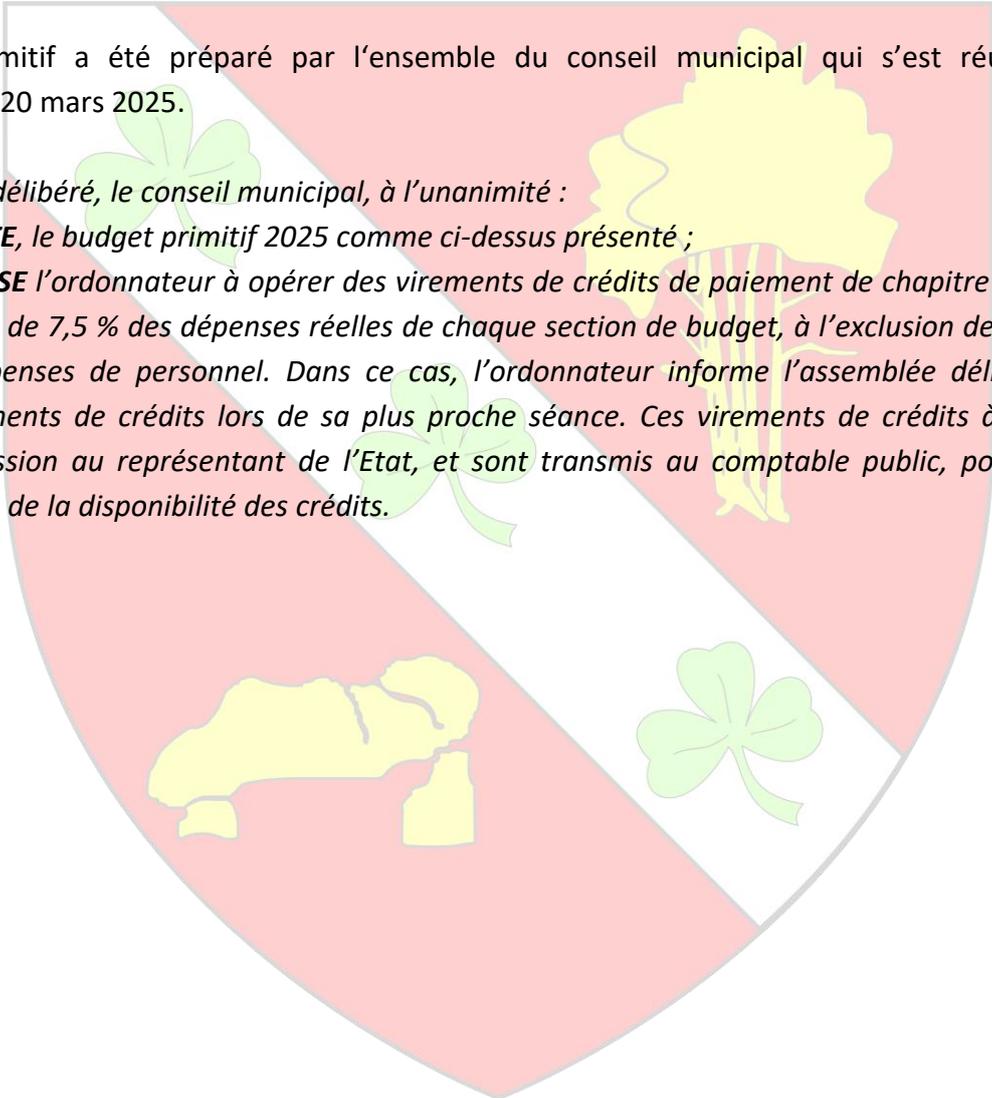
NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Ce budget primitif a été préparé par l'ensemble du conseil municipal qui s'est réuni en réunion préparatoire le 20 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE**, le budget primitif 2025 comme ci-dessus présenté ;
- **AUTORISE** l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section de budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.



Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/015 – RESSOURCES HUMAINES

Tableau des effectifs

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le tableau des effectifs suivant à la date du 03 avril 2025 :

Cadre d'emploi / Grade	Catégorie	Nombre de postes dans la structure	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire	Equivalent temps plein	Observation
Administratif						
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	20 / 35	0,57	Stagiaire
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	23 / 35	0,65	/
Technique						
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	35 / 35	1	/
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	0	35 / 35	0	/
Entretien						
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	8,25 / 35	0,24	/
TOTAL	/	5	5	/	2,46	/

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le tableau des effectifs ainsi présenté.

Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/016 – RESSOURCES HUMAINES
Prévoyance maintien de salaire – Convention avec la MNT**

DELIBERATION
ADHESION ET PARTICIPATION FINANCIERE A LA CONVENTION DE
PARTICIPATION
PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE MNT-2023-2028

Note :
Cette délibération doit permettre au maire d'obtenir l'autorisation de signer les conventions résultant de la passation du marché. Cette autorisation ne peut être octroyée antérieurement dans la mesure où, le Conseil ne dispose pas des informations suffisantes pour exercer sa compétence.

Mairie de Les Ventes

L'an deux mil vingt cinq
Le 03 avril à 20h30

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire,

Date de convocation le 29 mars 2025

Date d'affichage 29/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 12

Votants : 12

Pouvoirs : 0

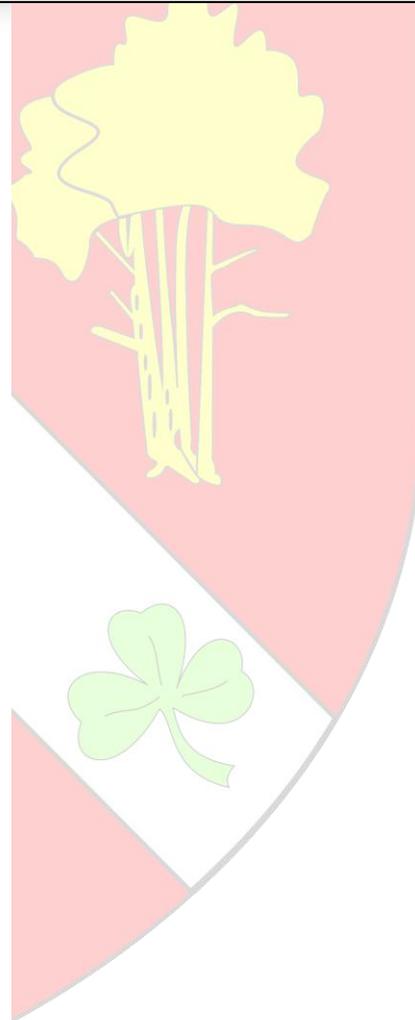
Absents : 0

Objet : Protection Sociale complémentaire, volet Prévoyance : Convention de Participation MNT- 2023-2028 : adhésion et participation financière

Le Maire expose :

➤ que la commune de Les Ventes souhaite adhérer à la convention de participation attribuée à la MNT-2023-2028 souscrite par le Centre de gestion de la FPT de l'Eure, pour la protection sociale complémentaire du personnel, volet « Prévoyance » (Maintien de salaire), à destination des agents qui en auront exprimé le souhait, en application :

- Des articles L452-42 et L 827-1 à L 827-12 du Code général de la fonction publique
- Du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- De l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique
- Du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement



Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

- Que la participation doit être versée sous forme d'un montant mensuel unitaire par agent et vient en déduction de la cotisation due par l'agent et que la participation de l'employeur peut être modulée en fonction :
 - Du temps de travail de l'agent mais un montant minimum est obligatoire quel que soit le temps de travail de l'agent
 - Du salaire de l'agent ou du grade de l'agent mais un montant minimum est obligatoire quel que soit le salaire ou le grade de l'agent

- Que les garanties proposées aux agents de la collectivité sont les suivantes :

Garanties	90 % du Traitement indiciaire Net +90 % NBI nette + 40 % RI net	95 % du Traitement indiciaire Net +95 % NBI nette + 45 % RI net	90 % du Traitement indiciaire Net +90 % NBI nette + 90 % RI net	95 % du Traitement indiciaire Net +95 % NBI nette + 95 % RI net
Garantie 1 : Incapacité (selon le niveau indiqué en tête de colonne)	0,94%	1,01%	1,38%	1,48%
Garantie 2 : Invalidité (90 % du traitement net de référence)	0,98%			
Garantie 3 : CAPITAL Perte de retraite (1 PMSS* par année d'invalidité)	1,63%			
Option Décès PTIA** (CAPITAL 100% du traitement net annuel (traitement indiciaire, NBI et régime indemnitaire))	0,24%			

*Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (3 428 € en 2022)

**PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)

Choix des garanties par l'agent

L'agent souscrit au minimum à la garantie 1 et choisit parmi l'une des 4 couvertures de celle-ci.

La souscription à la garantie 2 est conditionnée à l'adhésion à la garantie 1.

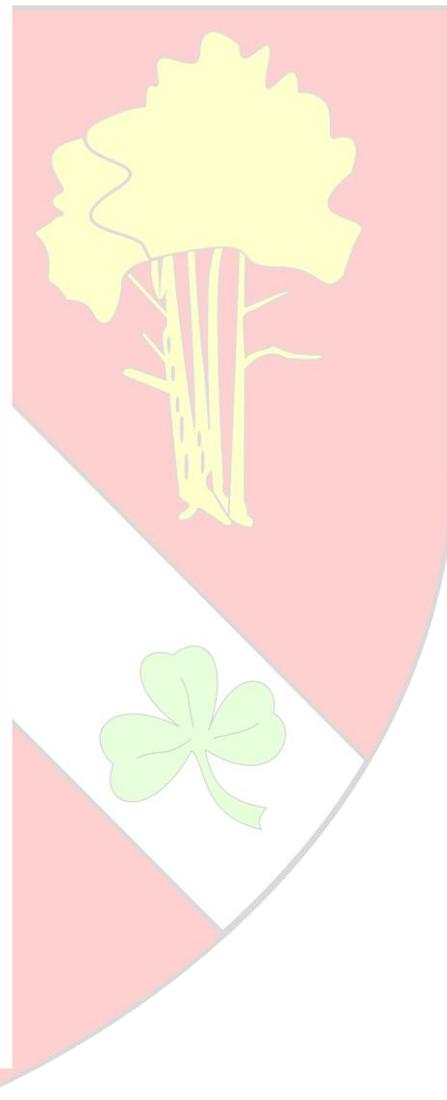
La souscription à la garantie 3 est conditionnée à l'adhésion aux garanties 1 et 2.

La souscription à l'option Décès est conditionnée au minimum à l'adhésion à la garantie 1.

Calcul du montant de la cotisation de l'agent

L'assiette de cotisation est constituée par le montant des rémunérations brutes mensuelles de chaque agent assuré au titre du contrat :

- ✓ Traitement brut indiciaire (TBI) + Nouvelle bonification indiciaire (NBI) + Régime indemnitaire (RI)



Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

A l'exclusion des charges sociales patronales.

Les prestations versées sont calculées en pourcentage des rémunérations nettes.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les Articles L 452-42, L 827-1 à L 827-12 du Code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 27 en date du 31/08/2022, autorisant le Président du CDG à signer la convention de participation Protection Sociale complémentaire, volet Prévoyance avec la MNT.

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 25 mars 2025 suite à la saisine de la commune de Les Ventes quant aux modalités de versement et montant de la participation financière.

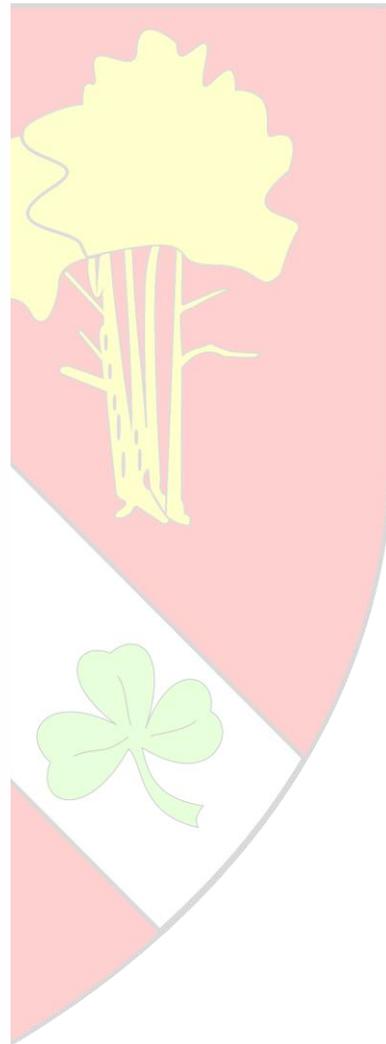
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE,

- D'adhérer à la convention de participation, dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet prévoyance, dont l'attributaire est la MNT-2023-2028 et ce, aux conditions suivantes :

- o Date d'effet : 1^{er} mai 2025
- o Date de fin du contrat fixée au 31 décembre 2028. Le contrat pourra être prorogé pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder 1 an, et se terminer le 31 décembre 2029.
- o Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.
- o Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Agents Contractuels de droit public et de droit privé.

- De renoncer à toute participation financière aux contrats labellisés prévoyance.

- De fixer le montant de la participation financière pour tous les agents adhérents à la Convention de Participation MNT-2023-2028 selon les modalités suivantes : Participation employeur pour la Prévoyance maintien de salaire : 7,00 euros, proratisation de la participation selon la DHS, pas de modulation de la participation Du 01/05/2025 au 31/12/2028



Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

- o De verser la participation financière (*Attention aucun agent ne peut être exclu*) aux agents titulaires et stagiaires de la Commune/EPCI, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci (ou celui-ci), travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé, en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.
- D'autoriser le Maire (ou le Président) à procéder à toutes formalités afférentes et à signer tous documents relatifs à l'adhésion à la présente convention de participation.



Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/017 – AGENCE POSTALE COMMUNALE
Convention avec La Poste**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que la convention avec La Poste arrive à son terme. Si les conseillers municipaux en sont d'accord, il convient de renouveler cette convention.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire rappelle qu'une agence postale communale propose des services postaux plus étoffés que celui d'un relai poste. Il signale également que ce service est très apprécié des Ventoises et des Ventois.

Les horaires de l'agence postale communale de Les Ventes restent identiques à ceux votés lors de la délibération n°15/066 du 11 décembre 2015, à savoir :

Lundi : 9h00 – 12h00
 Mercredi : 13h30 – 17h30
 Jeudi : 10h00 – 12h00
 Vendredi : 15h00 – 17h00
 Samedi : 9h00 – 12h00

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir renouveler la convention avec la Poste pour une durée de 9 ans avec les horaires précédemment décrits.

Après en voir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la Poste pour une durée de 9 ans à compter du 18 mai 2025 et
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les horaires d'ouverture de l'APC de Les Ventes précédemment décrits.

Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025
Date d'affichage	29/03/2025
Nombre de conseillers en exercice	12
Nombre de conseillers présents	12
Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle du conseil municipal

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire de séance (Article L2121-15 du CGCT).

Aucun commentaire n'est formulé sur le compte-rendu dernier conseil municipal.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/011-1 – BUDGET
Vote du compte administratif 2024**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le compte administratif.

COMMUNE DES VENTES - BUDGET COMMUNAL DES VENTES - CA - 2024

II – PRESENTATION GENERALE		II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET		A	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 581 981,35	G 703 001,49
	Section d'investissement	B 391 482,50	H 334 068,51
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 293 668,17
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 132 234,94
		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D 973 463,85	= G + H + I + J 1 462 973,11
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 80 495,14	L 13 084,30
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 80 495,14	= K + L 13 084,30
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 581 981,35	= G + I + K 996 669,66
	Section d'investissement	= B + D + F 471 977,64	= H + J + L 479 387,75
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 1 053 958,99	= G + H + I + J + K + L 1 476 057,41

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, se retire au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le compte administratif 2024 ci-dessus présenté

Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

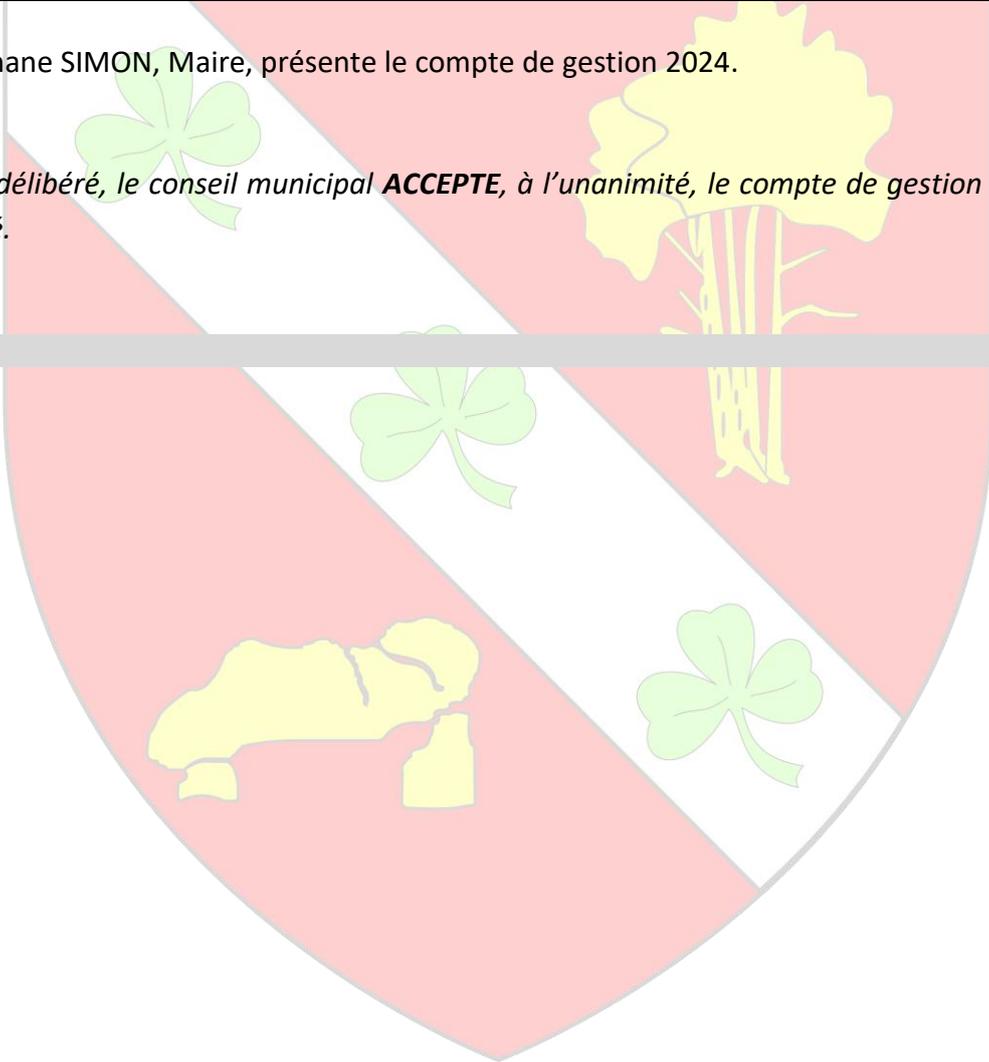
NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/011-2 – BUDGET
Présentation du compte de gestion 2024**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le compte de gestion 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité, le compte de gestion 2024 comme ci-dessus présenté.



Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/012 – BUDGET
Affectation du résultat de l'exercice 2024

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, après avoir présenté le compte de gestion, propose d'affecter le résultat, soit 414 688,31 € comme suit :

- 0,00 € affectés en réserve R1068 en investissement
- 414 688,31 € affectés en report R002 en fonctionnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ACCEPTE**, à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2024 comme ci-dessus présenté.

Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/013 – BUDGET
Taux des contributions directes pour 2025**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le Conseil Municipal que, chaque année, ce dernier vote le taux des 3 taxes locales relevant de la compétence de la commune : la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation.

Depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Il est proposé, suite à ces informations, de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 soit :

<i>Taxe d'habitation</i>	10.71 %
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties</i>	46.24 %
<i>Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties</i>	54.12 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **ADOpte**, à l'unanimité, les taux des contributions directes locales ainsi présentée pour 2025.

Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/014 – BUDGET
Vote du budget primitif 2025**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le budget primitif 2025.

COMMUNE DES VENTES - BUDGET COMMUNAL DES VENTES - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A

VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	835 400,00	827 989,89
		+	+

REPORTS		DEPENSES	RECETTES
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	80 495,14	13 084,30
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 74 820,95
		=	=

Total de la section d'investissement (2)	915 895,14	915 895,14
---	-------------------	-------------------

VOTE		DEPENSES	RECETTES
	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 081 818,31	674 219,00
		+	+

REPORTS		DEPENSES	RECETTES
	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 414 688,31
		=	=

Total de la section de fonctionnement (3)	1 081 818,31	1 088 907,31
--	---------------------	---------------------

TOTAL DU BUDGET (4)	1 997 713,45	2 004 802,45
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Ce budget primitif a été préparé par l'ensemble du conseil municipal qui s'est réuni en réunion préparatoire le 20 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE**, le budget primitif 2025 comme ci-dessus présenté ;
- **AUTORISE** l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section de budget, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'ordonnateur informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Ces virements de crédits à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat, et sont transmis au comptable public, pour permettre le contrôle de la disponibilité des crédits.

Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Délibération n° 25/015 – RESSOURCES HUMAINES
Tableau des effectifs

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, présente le tableau des effectifs suivant à la date du 03 avril 2025 :

Cadre d'emploi / Grade	Catégorie	Nombre de postes dans la structure	Effectif pourvu	Durée hebdomadaire	Equivalent temps plein	Observation
Administratif						
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1	20 / 35	0,57	Stagiaire
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	23 / 35	0,65	/
Technique						
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	35 / 35	1	/
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	0	35 / 35	0	/
Entretien						
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1	8,25 / 35	0,24	/
TOTAL	/	5	5	/	2,46	/

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **VALIDE**, à l'unanimité, le tableau des effectifs ainsi présenté.

Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/016 – RESSOURCES HUMAINES
Prévoyance maintien de salaire – Convention avec la MNT**

DELIBERATION
ADHESION ET PARTICIPATION FINANCIERE A LA CONVENTION DE
PARTICIPATION
PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE MNT-2023-2028

Note :
Cette délibération doit permettre au maire d'obtenir l'autorisation de signer les conventions résultant de la passation du marché. Cette autorisation ne peut être octroyée antérieurement dans la mesure où, le Conseil ne dispose pas des informations suffisantes pour exercer sa compétence.

Mairie de Les Ventes

L'an deux mil vingt cinq
Le 03 avril à 20h30

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire,

Date de convocation le 29 mars 2025

Date d'affichage 29/03/2025

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 12

Votants : 12

Pouvoirs : 0

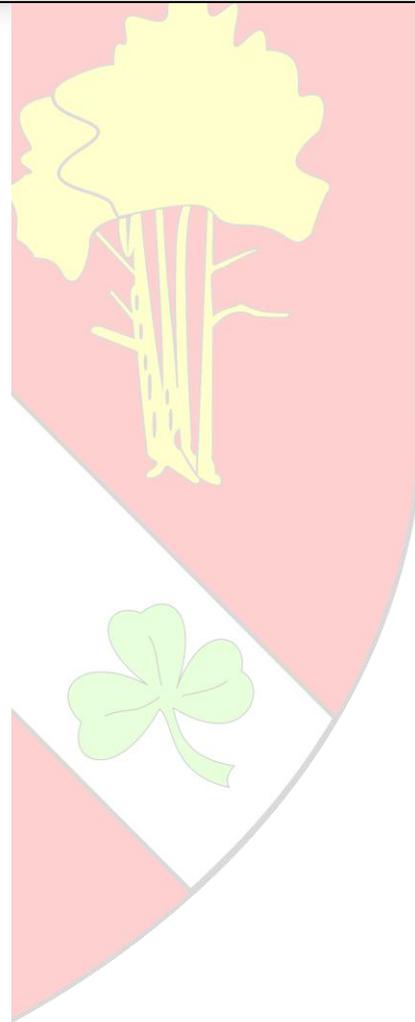
Absents : 0

Objet : Protection Sociale complémentaire, volet Prévoyance : Convention de Participation MNT- 2023-2028 : adhésion et participation financière

Le Maire expose :

➤ que la commune de Les Ventes souhaite adhérer à la convention de participation attribuée à la MNT-2023-2028 souscrite par le Centre de gestion de la FPT de l'Eure, pour la protection sociale complémentaire du personnel, volet « Prévoyance » (Maintien de salaire), à destination des agents qui en auront exprimé le souhait, en application :

- Des articles L452-42 et L 827-1 à L 827-12 du Code général de la fonction publique
- Du décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- De l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique
- Du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement



Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

- Que la participation doit être versée sous forme d'un montant mensuel unitaire par agent et vient en déduction de la cotisation due par l'agent et que la participation de l'employeur peut être modulée en fonction :
 - Du temps de travail de l'agent mais un montant minimum est obligatoire quel que soit le temps de travail de l'agent
 - Du salaire de l'agent ou du grade de l'agent mais un montant minimum est obligatoire quel que soit le salaire ou le grade de l'agent

- Que les garanties proposées aux agents de la collectivité sont les suivantes :

Garanties	90 % du Traitement indiciaire Net +90 % NBI nette + 40 % RI net	95 % du Traitement indiciaire Net +95 % NBI nette + 45 % RI net	90 % du Traitement indiciaire Net +90 % NBI nette + 90 % RI net	95 % du Traitement indiciaire Net +95 % NBI nette + 95 % RI net
Garantie 1 : Incapacité (selon le niveau indiqué en tête de colonne)	0,94%	1,01%	1,38%	1,48%
Garantie 2 : Invalidité (90 % du traitement net de référence)	0,98%			
Garantie 3 : CAPITAL Perte de retraite (1 PMSS* par année d'invalidité)	1,63%			
Option Décès PTIA** (CAPITAL 100% du traitement net annuel (traitement indiciaire, NBI et régime indemnitaire))	0,24%			

*Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (3 428 € en 2022)

**PTIA (Perte Totale et Irréversible d'Autonomie)

Choix des garanties par l'agent

L'agent souscrit au minimum à la garantie 1 et choisit parmi l'une des 4 couvertures de celle-ci.

La souscription à la garantie 2 est conditionnée à l'adhésion à la garantie 1.

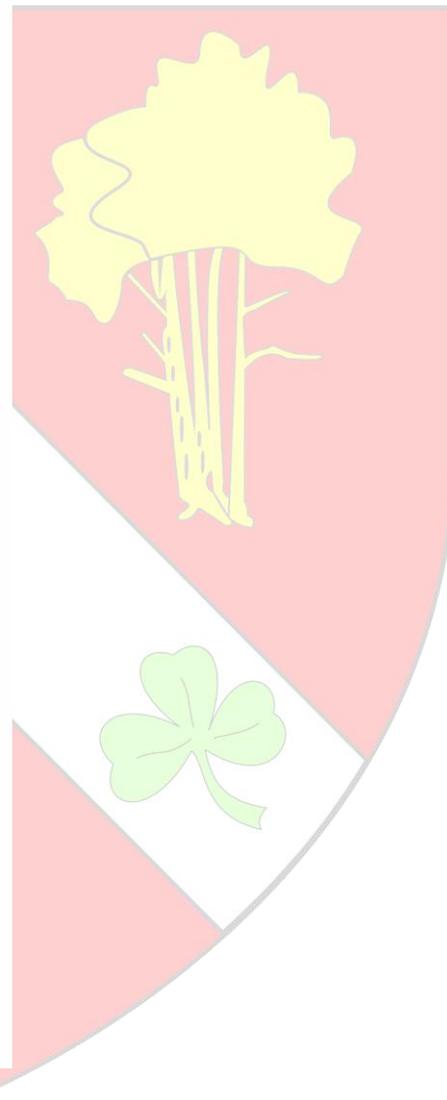
La souscription à la garantie 3 est conditionnée à l'adhésion aux garanties 1 et 2.

La souscription à l'option Décès est conditionnée au minimum à l'adhésion à la garantie 1.

Calcul du montant de la cotisation de l'agent

L'assiette de cotisation est constituée par le montant des rémunérations brutes mensuelles de chaque agent assuré au titre du contrat :

- ✓ Traitement brut indiciaire (TBI) + Nouvelle bonification indiciaire (NBI) + Régime indemnitaire (RI)



Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire 



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

A l'exclusion des charges sociales patronales.

Les prestations versées sont calculées en pourcentage des rémunérations nettes.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les Articles L 452-42, L 827-1 à L 827-12 du Code général de la fonction publique,

Vu le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu l'ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique

Vu le Décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG 27 en date du 31/08/2022, autorisant le Président du CDG à signer la convention de participation Protection Sociale complémentaire, volet Prévoyance avec la MNT.

Vu l'avis du Comité Social Territorial réuni le 25 mars 2025 suite à la saisine de la commune de Les Ventes quant aux modalités de versement et montant de la participation financière.

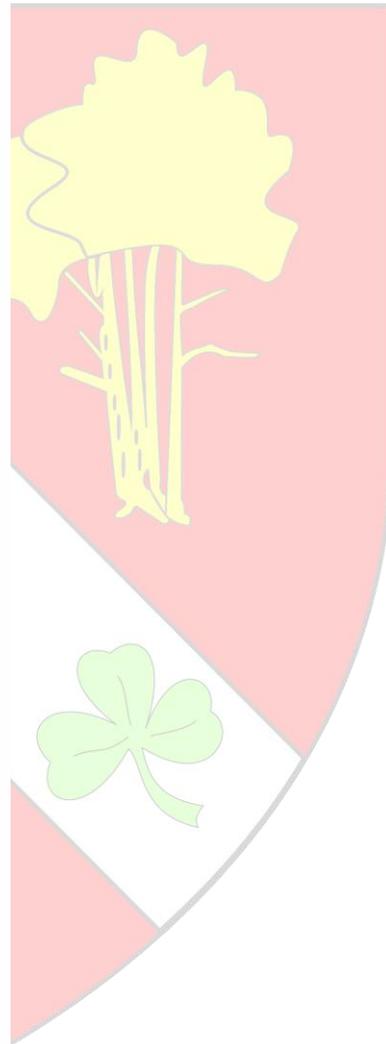
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE,

- D'adhérer à la convention de participation, dans le domaine de la protection sociale complémentaire, volet prévoyance, dont l'attributaire est la MNT-2023-2028 et ce, aux conditions suivantes :

- o Date d'effet : 1^{er} mai 2025
- o Date de fin du contrat fixée au 31 décembre 2028. Le contrat pourra être prorogé pour des motifs d'intérêt général pour une durée ne pouvant excéder 1 an, et se terminer le 31 décembre 2029.
- o Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.
- o Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. et Agents Contractuels de droit public et de droit privé.

- De renoncer à toute participation financière aux contrats labellisés prévoyance.

- De fixer le montant de la participation financière pour tous les agents adhérents à la Convention de Participation MNT-2023-2028 selon les modalités suivantes : Participation employeur pour la Prévoyance maintien de salaire : 7,00 euros, proratisation de la participation selon la DHS, pas de modulation de la participation Du 01/05/2025 au 31/12/2028



Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

- o De verser la participation financière (*Attention aucun agent ne peut être exclu*) aux agents titulaires et stagiaires de la Commune/EPCI, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci (ou celui-ci), travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé, en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.
- D'autoriser le Maire (ou le Président) à procéder à toutes formalités afférentes et à signer tous documents relatifs à l'adhésion à la présente convention de participation.



Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire 

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

**Délibération n° 25/017 – AGENCE POSTALE COMMUNALE
Convention avec La Poste**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que la convention avec La Poste arrive à son terme. Si les conseillers municipaux en sont d'accord, il convient de renouveler cette convention.

Monsieur Stéphane SIMON, Maire rappelle qu'une agence postale communale propose des services postaux plus étoffés que celui d'un relai poste. Il signale également que ce service est très apprécié des Ventoises et des Ventois.

Les horaires de l'agence postale communale de Les Ventes restent identiques à ceux votés lors de la délibération n°15/066 du 11 décembre 2015, à savoir :

Lundi : 9h00 – 12h00
 Mercredi : 13h30 – 17h30
 Jeudi : 10h00 – 12h00
 Vendredi : 15h00 – 17h00
 Samedi : 9h00 – 12h00

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir renouveler la convention avec la Poste pour une durée de 9 ans avec les horaires précédemment décrits.

Après en voir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la Poste pour une durée de 9 ans à compter du 18 mai 2025 et
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les horaires d'ouverture de l'APC de Les Ventes précédemment décrits.

Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses**1- EPN : compte-rendu de la commission 4 – voirie / déchets****2- Maison rue du Hamel / mise en location**

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que la maison rue du Hamel sera louée à partir du 12 avril 2025.

3- Date du prochain conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mercredi 14 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 22h26.

Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

Questions Diverses**1- EPN : compte-rendu de la commission 4 – voirie / déchets**

Voirie :

Les travaux pour les rues du Hanoy et du Hamel sont sur la liste complémentaire 2025

Point fait sur la viabilité hivernale : 118 interventions cet hiver pour un cout de 7 000€ dont 4 200€ versés aux agriculteurs.

Déchets :

Le PLPDMA (plan local de prévention de déchets ménagers assimilés) a été adopté.

Ce PLPDMA est décliné selon les axes suivants :

- lutter contre le gaspillage alimentaire
- développer la gestion de proximité des végétaux
- être éco-exemplaire
- sensibiliser/motiver la population à la gestion des déchets
- réduire les déchets industriels
- réduire les déchets BTP

Pour ce qui est de nos déchets recyclables : la tournée LES VENTES/ARNIERES affiche un taux de refus de 25,5%. Cette tournée occupe la 50^{ème} place des communes d'EPN.

EPN lance une nouvelle Aide Financière pour l'achat d'un broyeur thermique ou électrique : remboursement de 75% avec un plafond de 150 € pour un achat effectué dans la zone de l'EPN. Le délai de remboursement est prévu aux environs de 3 mois.

Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	29/03/2025	Date d'affichage	29/03/2025		
Nombre de conseillers en exercice	12	Nombre de conseillers présents	12	Nombre de conseillers votants	12

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du vingt-neuf mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle de réunion du conseil municipal.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane SIMON, Maire.

NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à	NOM Prénom	Présent	Absent excusé	Donne pouvoir à
M SIMON Stéphane	X			M FLUTEAU Pascal	X		
Mme DAUPHIN Françoise	X			Mme SELLE Anne-Laure	X		
M ROUSSARD Michel	X			M HENNEQUEZ Patrick	X		
Mme CENIER Béatrice	X			Mme PIN Béatrice	X		
M BREUILLARD Alain	X			M WALLART Fabrice	X		
Mme JOLY Gaëlle	X			Mme SMITH Joëlle	X		

Mme Béatrice CENIER a été élue secrétaire (Article L2121-15 du CGCT).

La convention avec SEPUR se termine début septembre et ne sera renouvelée.

La collecte sera faite par la régie nord : sans aucune modification pour le moment.

3 camions bennes de 26T ont été achetés pour un coût d'environ 840 000€ ; ils seront livrés début 2026

Dans l'attente de la livraison, EPN louera 3 camions pour assurer la collecte.

Pour assurer ce service, EPN est en cours de recrutement de 11 agents supplémentaires (priorité donnée aux employés de SEPUR (chauffeurs/rappeurs)).

2- Maison rue du Hamel / mise en location

Monsieur Stéphane SIMON, Maire, informe le conseil municipal que la maison rue du Hamel sera louée à partir du 12 avril 2025.

3- Date du prochain conseil municipal

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le mercredi 14 mai.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Stéphane SIMON, Maire, lève la séance à 22h26.

Date	Signature
03 avril 2025	Stéphane SIMON, Maire  